

Mercenariat et mutations stratégiques

Grégoire de SAINT-QUENTIN

En octobre dernier, nous avons beaucoup apprécié l'étude du lieutenant-colonel Grégoire de Saint-Quentin sur la guerre révolutionnaire. Nous sommes heureux de publier à nouveau les excellentes réflexions de cet officier, actuellement stagiaire au CID, sur les mutations stratégiques et la nouvelle forme que connaît le mercenariat.

Le délai de huit jours accordé aux miliciens « cobras » pour piller Brazzaville après leur victoire d'octobre 1997 rappelle étrangement les trois jours réglementaires dont disposaient les grandes compagnies des XVI^e et XVII^e siècles pour mener le sac des villes conquises, tel celui de Magdebourg en 1631. Au-delà de l'anecdote, cette similitude traduit surtout le retour à des phénomènes de violence qui sévissaient à notre époque prémoderne comme le brigandage, la piraterie et, surtout, le mercenariat.

Présent sur la scène de la guerre depuis l'Égypte ancienne, le mercenaire n'est certes pas une innovation, mais la vigueur de sa résurgence traduit l'effet des mutations actuelles sur le métier des armes. Conjuguant capacité d'organisation transnationale et prestation de services au profit d'États instables, les entrepreneurs de guerre d'aujourd'hui paraissent s'installer durablement dans notre paysage géostratégique. Leur dynamisme souligne cruellement l'atonie des mécanismes traditionnels de sécurité collective garantis par les grandes puissances. Au-delà, il renvoie celles-ci à la place qu'elles entendent donner au métier militaire dans un monde bouleversé.

Sous ses aspects multiples, le mercenariat doit être placé dans le processus actuel de privatisation de la violence. L'apparition de multinationales de guerre à dimension stratégique en est l'expression la plus radicale et mérite donc une analyse particulière pour mieux apprécier la portée et les limites de la dérégulation en cours.

CONFLITS INTRAÉTATIQUES ET DÉVELOPPEMENT DE LA VIOLENCE PRIVÉE

Le caractère intraétatique de la grande majorité des conflits actuels sert de terreau à la privatisation de la violence. Figures emblématiques de cette évolution, les milices se multiplient à travers le monde et s'opposent à des armées nationales délégitimées et souvent déliquescents. Le concept occidental de « zone grise » délimite désormais ces régions d'affrontement que les armées des grandes puissances tendent à désertir, évitant des interventions hasardeuses au milieu de populations en armes. Dès lors, l'effacement du soldat « d'État » provoque inéluctablement le recours au mercenaire, acteur séculaire de la violence privée.

Le terreau des conflits intraétatiques

Naguère interétatique, la violence s'exerce désormais presque exclusivement à l'intérieur des États, notamment pour ceux dont les structures ne résistent pas aux secousses de la mondialisation. L'affaiblissement de la tutelle gouvernementale a logiquement pour conséquence la déliquescence, voire la disparition, des armées nationales et leur remplacement par des armées privées selon un scénario à deux variantes. Dans un premier cas, lorsqu'un régime ne représente qu'une infime partie de la communauté nationale, il a tendance à confisquer les forces armées au profit de son clan, suscitant, en retour, l'allégeance de l'autre partie de la population à des protecteurs privés, seigneurs de la guerre de toutes sortes. Dans un second cas, la disparition d'une armée nationale peut se faire par implosion selon un mécanisme que l'on a pu observer dans l'ex-Zaïre. Mal encadrées, jamais payées, vivant sur la population pour qui elles deviennent des « forces d'insécurité », ces unités échappent totalement au pouvoir central pour tomber, comme dans le Caucase, dans l'orbite d'acteurs locaux, publics ou privés ⁽¹⁾. Dans la plupart des conflits, ce ne sont plus des armées, mais des hommes en armes qui s'affrontent. La dilution des savoir-faire militaires entraîne le prolongement interminable des hostilités aux dépens des populations civiles et impose, bien souvent, de recourir à l'intervention pour stopper le déchaînement de la violence.

(1) Jean-Marc Balencie et Arnaud de La Grange : *Mondes rebelles*, tome 2 ; Michalon, Paris, 1996.

Retrait des grandes puissances

Or, au sein des grandes puissances, on voit « qu'après le feu de paille de l'humanitaire étatisé, militaires, diplomates et politiciens sont enclins à ne pas multiplier les interventions dont le coût est imprévisible et les résultats incertains »⁽²⁾. Aux sacrifices humains et financiers à consentir, à la difficulté d'établir des relations avec des acteurs non étatiques dont la logique échappe souvent à la rationalité occidentale, s'ajoute le glissement opéré par les pays du Nord dans la perception de leurs intérêts. Désormais liés essentiellement au commerce et aux matières premières, ceux-ci dévaluent, *de facto*, des zones considérées comme stratégiques à l'époque où prévalait la théorie des « dominos ». De plus, hormis le cas particulier du pétrole, la nature même de ces intérêts ne paraît pas devoir justifier le déploiement de corps expéditionnaires. Au contraire, le jeu de ces divergences peut suffire à neutraliser toute velléité d'intervention internationale ainsi que l'a clairement montré, en décembre 1996, la constitution avortée d'une force de protection des réfugiés hutus de l'est du Zaïre, ceux-ci ayant eu le tort de se trouver dans une zone qualifiée de « coffre-fort géologique » par les observateurs.

Retour du mercenaire

Pour se renforcer militairement, les parties d'un conflit intra-étatique ont la possibilité de faire appel à une puissance régionale. Cette solution fait école, comme on le constate en Afrique centrale, mais sa mise en œuvre n'est pas toujours possible, ni toujours couronnée de succès, et porte le risque d'une sujétion à long terme du solliciteur. Pour s'affranchir de toute tutelle politique, les protagonistes d'un conflit peuvent désormais se tourner vers un nombre toujours croissant d'opérateurs privés. Selon les cas, ceux-ci leur fourniront des conseils, des contingents et même des solutions globales dépassant largement les opérations militaires. C'est ainsi que l'on a vu, ces dernières années, des mercenaires serbes affronter, entre autres, un contingent erythréen au Zaïre ; un ancien colonel anglais louer les services de sa société à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des vétérans sud-africains conseiller un gouvernement d'Amérique du Sud

(2) Ghassan Salamé : *Appels d'empire* ; Fayard, Paris, 1995.

dans sa lutte contre les trafiquants de drogue, et une équipe d'officiers américains à la retraite fournir une assistance tarifée au ministère de la Défense croate au moment où, fortuitement, l'armée de ce pays menait une offensive éclair contre les Krajinas serbes.

« Mercenaire : homme qui, pour de l'argent, se bat pour une cause qui ne le concerne pas »⁽³⁾. Cette définition classique paraît un peu trop restrictive pour décrire les multiples facettes du phénomène actuel et pourrait en occulter l'ampleur, tant il n'est pas impératif aujourd'hui de porter soi-même les armes pour vendre des services martiaux. Le développement des guerres civiles et le retrait sensible des armées occidentales hors des zones d'affrontement ont ouvert un large champ à des acteurs privés qui, quoique très actifs, n'apparaissent ni sur la scène diplomatique, ni dans nos balances de potentiel. Très éloigné du « soldat perdu » des années de guerre froide, le mercenaire prospère à présent dans l'absence de pouvoirs centraux forts, tout comme ses prédécesseurs allemands et italiens du XVII^e siècle. Fort logiquement, il en reproduit la figure la plus caractéristique : l'entrepreneur de guerre.

LE MARCHÉ DE L'INSTABILITÉ POLITIQUE

Apparus en Europe au XIV^e siècle, les entrepreneurs de guerre se voyaient déléguer la plénitude de l'usage de la force par le souverain qui s'attachait leur service. Imposant les modalités de financement et de recrutement de leurs armées, ces généraux étaient également des hommes d'affaires avisés qui pesèrent d'un poids politique et économique exorbitant jusqu'à ce que le développement des structures étatiques et des armées nationales les condamne peu à peu à disparaître.

Exploitant à leur tour la fragmentation politique, les *condottieri* resurgissent sous la forme d'entreprises commerciales soucieuses de respectabilité. Organisées pour s'adapter au mieux à la violence erratique des guerres civiles et tirer le meilleur parti de la mondialisation, elles se justifient par l'instabilité chronique de certains États pour s'attribuer une raison sociale, développer un créneau commercial et entreprendre de lucratives diversifications économiques.

(3) Dictionnaire d'art et d'histoire militaire ; Puf, Paris, 1988.

Raison sociale

Le mercenariat marginal des années de guerre froide a évolué vers une forme beaucoup plus ouverte qui cherche à faire admettre le bien-fondé de son existence et refuse catégoriquement l'amalgame avec le passé. « En fait, nous en avons assez d'être considérés comme des mercenaires et assimilés à ces vieux types qui combattaient en Afrique pour de l'argent »⁽⁴⁾. Désormais, le statut de conseiller militaire est fortement revendiqué et les compétences sont regroupées dans des sociétés inscrites au registre du commerce. Certaines sont russes ou israéliennes, mais les plus connues sont sises en Grande-Bretagne : *Defence System Limited (DSL)*, *Sandline international* ; en Afrique du Sud : *Executive Outcomes (EO)* ; ou encore au États-Unis : *Military Professional Resources Incorporated (MPRI)*. Fortes de chiffres d'affaires supérieurs à 20 millions de dollars, elles s'affichent dans des salons d'armement et prétendent ne travailler que pour des gouvernements légaux. C'est d'ailleurs de cet argument ambigu, le fossé entre légalité et légitimité du pouvoir ne cessant de se creuser dans un certain nombre de pays, qu'elles tirent la marge de manœuvre nécessaire à la conduite de leurs affaires.

L'affirmation de cette respectabilité nouvelle se fonde sur le retour à la stabilité obtenu grâce à leur intervention dans les pays clients. Cette rhétorique est principalement celle d'*EO*, entreprise la plus importante du secteur et, surtout, la plus autonome par rapport à son pays d'origine. « *EO* quitta l'Angola en janvier 1996 et la Sierra Leone en janvier 1997, après avoir joué un rôle crucial dans l'aboutissement de deux longues guerres civiles du continent africain », proclame une publicité de la firme⁽⁵⁾. Au-delà de son aspect promotionnel, la formule s'appuie sur des faits réels. Le soutien apporté au gouvernement angolais dans sa lutte contre l'Unita a permis de rétablir un équilibre militaire menacé et a conduit aux accords de paix de Lusaka (1994). En Sierra Leone, une série de raids audacieux a permis d'exercer une pression militaire suffisante sur les rebelles pour permettre l'organisation d'élections et le retour chez eux d'un million de déplacés, lesquels qualifiaient de « sauveurs » les mercenaires

(4) Eben Barlow, PDG de la société *Executive Outcomes*, dans *Jane's intelligence review*, mai 1997.

(5) Sur le site : <http://www.eo.com/about>.

sud-africains ⁽⁶⁾. Certes, cette entreprise de guerre poursuivait ses propres objectifs sur le terrain, notamment la sécurité des mines de diamants, mais son efficacité indéniable est à comparer avec la lenteur de certaines sorties de conflits orchestrées par la communauté internationale. Du reste, il ne semble pas que la force ouest-africaine de l'Ecomog, chargée récemment par l'Onu de mettre bon ordre en Sierra Leone, rencontre les mêmes succès qu'*Executive Outcomes*.

Des organisations transnationales performantes

À la source d'une telle efficacité, on trouve un système parfaitement adapté aux guerres civiles et dont la réaction à ce type de conflit concurrence celle des dispositifs politico-militaires occidentaux. En effet, à l'image d'*EO*, les entreprises de guerre se distinguent par la fluidité de leurs organisations. Dotées de moyens puissants (avions, hélicoptères armés), elles savent s'adapter exactement aux besoins de leurs clients et répondre à l'évolution de la situation locale par un éventail de savoir-faire qui va de la reconnaissance aérienne infrarouge aux opérations clandestines ou à la gestion des réfugiés. Affranchies des contraintes territoriales, elles ont parfaitement pris en compte les failles juridiques consécutives à la mondialisation de l'économie et élaboré des réseaux de financement et de sociétés écrans sur lesquels aucune loi n'a prise.

À cette souplesse structurelle, s'ajoute une liberté d'action sur le terrain qui n'est pas le lot des conseillers traditionnels. Dans le contrat qui l'unissait au gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Sandline international* avait obtenu que ses hommes jouissent du statut d'officier de police, qu'ils puissent mener des arrestations et ouvrir le feu sur la rébellion ⁽⁷⁾.

Enfin, ces sociétés sont bien les premières à bénéficier concrètement des « dividendes de la paix ». Outre les nouveaux marchés liés au retrait des armées des deux blocs des zones de turbulence, elles y auront gagné une main-d'œuvre qualifiée issue des différentes réductions d'effectifs. Cette tendance touche en premier lieu les armées de l'ex-bloc de l'Est dont on a vu les anciens soldats vendre leurs

(6) François Picard : « L'étrange mission des mercenaires sud-africains en Sierra Leone » ; *Le Monde*, 2 octobre 1985.

(7) *Jane's intelligence review*, juin 1997.

services dans le Caucase, les Balkans ou l'Afrique, mais elle n'épargne pas les armées occidentales, notamment anglo-saxonnes, dont l'élite est tentée par des salaires attractifs. En effet, c'est bien une logique purement commerciale qui anime les nouveaux mercenaires.

Lucratives diversifications économiques

Pour une société comme *EO*, les contrats d'assistance militaire ne sont que le point d'entrée pour des activités économiques liées au retour à la paix. Rattachée à d'autres entreprises par une *holding*, *Strategic Resource Corporation*, elle se sert de sa position dominante pour activer celles-ci dès qu'un besoin se fait sentir dans une région fraîchement pacifiée. Sécurité, assistance médicale, télécommunications, transport aérien, peu de secteurs échappent à cette variante agressive des « affaires civiles ». Le secteur minier y occupe une place de choix, car les concessions d'extraction servent de créances sur les pays ne disposant pas d'espèces pour payer l'intervention des mercenaires.

Dans l'Europe prémoderne, les États se sont mobilisés pour venir à bout des mercenaires lorsqu'ils ont pris conscience de l'intérêt qu'avaient ceux-ci à prolonger les conflits pour justifier leur existence. Ayant très vite compris que la violence ne constituait pas une source de profit inépuisable, les entrepreneurs de guerre d'aujourd'hui trouvent dans le maintien de la paix les bases de leur diversification économique. Acteurs de premier plan dans de nombreuses régions instables, leurs multiples atouts leur confèrent une certaine pérennité dont il convient maintenant d'apprécier la portée, en la replaçant dans une perspective plus large.

PORTÉE ET LIMITES DE LA DÉRÉGULATION

Fin 1995, le gouvernement américain fait part de ses préoccupations à l'Angola concernant la rétribution de mercenaires sud-africains avec les subsides de l'Onu, versés à l'occasion du plan de paix. En janvier 1996, les équipes d'*EO* quittent ce pays, remplacées quelques mois plus tard dans leurs activités de conseil-formation par... *MPRI*. Cette anecdote montre combien l'apparition de ces différentes entreprises ne peut être uniquement jugée dans un ensemble limité aux seuls États instables, en éludant les profondes mutations du système international. Contournant les blocages de celui-ci, certaines de ces sociétés peuvent être un moyen au service des intérêts des

puissances. Elles sont également le reflet de l'extension du modèle libéral dominant au métier des armes et, partant, ramènent aux interrogations sur l'avenir de celui-ci dans nos sociétés occidentales.

S'affranchir des contraintes du système international

Conçu pour empêcher les guerres, le système onusien fait qu'en principe « toute tentative de maîtrise de la violence ne peut plus être que le fait d'une action collective de la part de la communauté internationale, puisqu'un État n'est plus autorisé, par lui-même, à recourir à la guerre, fût-ce pour la bonne cause »⁽⁸⁾. S'il est accepté par les pays qui composent l'Onu, ce principe trouve néanmoins ses limites dans les possibilités d'action offertes par la disparition de la bipolarité et des contraintes de solidarité intrablocs. Dépassant cette contradiction, les entreprises de guerre sont un moyen supplémentaire au service des puissances qui, devant recourir à l'action militaire, ne le peuvent que de façon indirecte.

Le comité de direction de la société *MPRI* est exclusivement composé de généraux américains à la retraite. Cette société offre au gouvernement des États-Unis la possibilité d'engager, sans vote du Congrès ni assentiment des partenaires internationaux, des compétences militaires non gouvernementales conformes à ses intérêts. Certes, les services offerts par *MPRI* sont quantitativement incomparables avec les moyens de l'armée américaine. Cependant, lorsqu'une stratégie de puissance devient difficile à mettre en œuvre, elle peut être utilement secondée par une stratégie d'influence qui s'appuie sur des acteurs non officiels, dont *MPRI* est une variante militaire, d'autant que la transparence de notre société de l'information s'accommode probablement mieux de l'activité d'acteurs non gouvernementaux que d'opérations secrètes.

Par ailleurs, il se développe un phénomène nouveau que nous qualifierons de double privatisation de la violence. Les entreprises, acteurs centraux d'une économie déterritorialisée s'en remettent de plus en plus à des forces « dénationalisées » pour assurer la sécurité indispensable à leur croissance. Dans le cas précis de l'exploitation minière et pétrolière, il n'est pas exclu que cette relation puisse prendre un caractère offensif, traduisant l'âpreté de la compétition

(8) François Caron : « Nouvelles guerres et principes de la guerre » ; *Stratégiques* n° 65.

pour le contrôle des ressources naturelles. Vitales pour les économies modernes, celles-ci constituent également un des futurs grands domaines de stabilité financière, alors que la majeure partie des activités économiques va être bouleversée par la révolution de l'information.

Influence du modèle libéral

Cependant, ces entreprises de guerre ne sont pas seulement le support du libéralisme économique, elles reflètent l'effet de ce modèle sur le métier des armes. Les publicités de *MPRI* décrivent « la communauté des militaires en retraite comme une ressource nationale (qui peut) créer des emplois et produire de la richesse »⁽⁹⁾. C'est sans doute une vision très américaine des choses, mais, comme pour les autres évolutions économiques venant des États-Unis, il n'est pas impensable qu'elle s'étende aux autres pays développés. Du reste, en remportant le contrat d'entraînement de l'armée bosniaque, financé à hauteur de 140 millions de dollars par cinq États musulmans⁽¹⁰⁾, cette firme a montré que le métier des armes n'était pas forcément synonyme de gouffre financier. Si l'on y ajoute le succès politique de l'entreprise, qui aura permis aux États-Unis de conduire une opération d'interposition tout en étant militairement présents aux côtés d'une des parties, le cumul des gains n'est pas négligeable. C'est probablement d'une telle réussite que certains tirent des propositions pour remédier aux dysfonctionnements du système international.

Prenant acte de l'échec de nombreuses opérations de l'Onu et du désintérêt subséquent des grandes puissances pour celles-ci, A. et H. Toffler suggèrent que « si les gouvernements ne peuvent faire directement le travail, le monde peut fort bien se tourner vers des sociétés qui le peuvent. (...) Quand les nations ont déjà perdu le monopole de la violence, pourquoi ne pas envisager de créer des forces de mercenaires volontaires organisées par des entreprises pour mener des guerres sur une base contractuelle pour le compte des Nations unies ? »⁽¹¹⁾. Fruits d'une prospective libérale débridée, ces suggestions paraissent irréalisables aujourd'hui, tant pour des raisons

(9) Sur le site : <http://www.mpri.com/>

(10) « White House Fact Sheet » ; *Train and equip program*, 9 juillet 1996.

(11) Alvin et Heidi Toffler : *Guerre et contre-guerre* ; Fayard, Paris, 1994.

politiques que techniques. Toutefois, plus qu'à leur réalisation immédiate, c'est à la logique qui les sous-tend qu'il faut accorder de l'importance, d'autant que leurs auteurs ont une large audience.

Ils ont inspiré le vaste projet stratégique américain sur la révolution dans les affaires militaires (*Revolution in military affairs, RMA*) qui propose, entre autres principes, d'utiliser toutes les ressources du savoir pour garantir l'absence de pertes. Lorsque les tirs à distance de sécurité sur les centres déterminants de l'adversaire ne suffiront pas à éviter l'engagement des troupes au sol, la suprématie en moyens de commandement et d'information doit permettre de conserver le *leadership* des coalitions afin de se décharger du « contrôle du milieu » sur d'autres armées. Aujourd'hui, ces forces appartiennent aux États, mais, si ceux-ci se dérobent, il n'est pas impensable qu'elles soient un jour privées. Cette sous-traitance de certaines tâches de sécurité, nationales et internationales, nous ramène aux transformations profondes que connaît la conception occidentale du métier des armes.

Professionnel privé, professionnel d'État

« Nous assistons dans nos sociétés à l'affaiblissement des valeurs collectives traditionnelles qui chargeaient d'un important poids symbolique l'État conçu comme État de la nation, alors qu'aujourd'hui l'organisation étatique évolue vers de nouvelles formes : elle se fait prestataire de services, y compris dans la défense » ⁽¹²⁾. Même si elle peut être encore considérée comme embryonnaire, l'apparition des nouveaux mercenaires renforce cette analyse. Le soldat porte désormais l'image d'un technicien dépositaire d'un métier par opposition, non à un mercenaire, professionnel comme lui, mais à un barbare s'exprimant dans des conflits périphériques avec une violence dérégulée.

De plus, ce n'est pas la construction d'une Identité européenne de défense qui devrait stopper le déclin du concept de nation armée. Les valeurs qu'elle propose sont encore moins diffusées que celles qui fondent chaque conscience nationale. En poussant ce raisonnement, on peut penser que, demain, des associations d'États conduiront la recomposition du monde en puisant dans des réservoirs de forces en

(12) Bernard Paquetteau : « Réforme de la défense, mutations culturelles et politiques » ; *Les Champs de Mars*, automne-hiver 1996.

fonction, non de leur caractère étatique ou privé, mais de leur capacité à atteindre l'objectif politico-militaire du moment.

Une telle perspective s'inscrit dans la réflexion actuelle sur l'armée nouvelle et sur les références qui doivent désormais guider l'exercice du métier militaire ⁽¹³⁾. Si elle s'accroît, la confusion naissante entre professionnel privé et professionnel d'État, qui gomme la spécificité de ce dernier, contribuera à saper un peu plus sa légitimité. Aussi faut-il souhaiter qu'un débat s'instaure rapidement pour fixer les limites de l'action des uns et des autres. À la question fondamentale de sa sécurité, chaque individu doit pouvoir trouver une autre réponse qu'une solution entièrement privée. Ce lien féodal d'un nouveau genre pourrait difficilement être considéré comme un progrès.

*
**

Militairement efficace, légalement présentable et économiquement rentable, le « mercenaire conseiller » n'est-il pas finalement un acteur parfaitement adapté à la gestion des conflits dans un monde sans menace, mais avec des risques ? Volontairement iconoclaste, la question peut faire sourire, surtout en France. Archétype de l'État nation, fortement imprégnée de culture administrative, la patrie de Colbert et de Louvois n'est pas précisément un pays prédestiné pour concevoir un emploi de la force à des fins commerciales. Pourtant, la réflexion s'impose si l'on veut maîtriser le phénomène. Aussi, gardons à l'esprit que « le fait militaire tient de près, non seulement au fait national et au développement de l'État, mais également aux structures économiques, sociales et mentales de toute société » ⁽¹⁴⁾. Lorsque celles-ci sont, comme aujourd'hui, en pleine mutation, il paraît indispensable de redéfinir la place et le rôle du soldat, afin d'éviter que la violence, cessant d'être l'affaire des nations, devienne celle d'acteurs sans légitimité.

Enfin, certains esprits « purs » devront faire des choix. Au risque de paraître contradictoire, on ne pourra plus très longtemps s'insurger systématiquement contre l'engagement des armées occidentales et, tout à la fois, s'indigner de l'intervention croissante des mercenaires sans frontières.

Grégoire de SAINT-QUENTIN

(13) Sur ce sujet, voir Jean René Bachelet : « L'armée nouvelle : les enjeux d'une mutation historique » ; *Défense Nationale*, octobre 1997.

(14) André Corvisier : *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789* ; Puf, Paris, 1976.